

NOTICE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Siège social : voir ci-dessus
Téléphone : 06.20.83.24.84
e-mail : emcce.asso@gmail.com

Lieux des Cours : **Chevry** : Maison des Associations et de la Culture
Crozet : Salle de Musique, à coté de la salle des fêtes
Echenevex : Salle de la Chenaille & École primaire

DISCIPLINES ENSEIGNÉES :

Instruments

- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Clarinette
- Trompette
- Violon
- Violoncelle
- Guitare classique, électrique, d'accompagnement
- Basse électrique
- Harpe
- Piano
- Batterie/Percussions
- Saxophone
- Chant

Formation / Initiation Musicale

- Éveil musical (Moyenne Section / Grande Section)
- Atelier découverte des instruments (à partir du CP)
- Formation Musicale (à partir du CE1) obligatoire en 5 ans, pour permettre d'obtenir une attestation de fin de 1er cycle

Pratiques collectives (obligatoires au moins une année en 2^e cycle)

- Chorale (à partir du CE1)
- Orchestre junior (à partir du CE2 et de la 2^e année de pratique instrumentale, cours d'instrument obligatoire en parallèle)
- Atelier créatif (à partir de la 2^e année de pratique instrumentale)
- Orchestre à cordes inter-écoles EVASION (à partir de la fin du 1^{er} cycle)
- Orchestre à vents Société Musicale de Chevry (à partir de la fin du 1^{er} cycle)
- Musique d'ensemble "à la carte"

DURÉE DES LEÇONS ET CALENDRIER SCOLAIRE

La durée des cours d'Éveil Musical et d'Atelier découverte des instruments est de 45 minutes par semaine.

La durée des cours de Formation Musicale (FM) est de 1 heure par semaine.

La durée des cours d'instruments est, au choix et avec accord du professeur, de 30 minutes (conseillées en 1^{er} cycle), 45 minutes (conseillées en 2^e cycle) ou 60 minutes (conseillées en 3^e cycle) par semaine. Certains professeurs proposent des cours en petit groupe, le tarif est alors divisé par le nombre d'élèves.

Les congés sont basés sur le rythme des **vacances scolaires de notre académie (Lyon)**.

MODALITÉS DE PAIEMENT À L'ÉCOLE

L'inscription à l'École de Musique implique le paiement d'une cotisation annuelle. **Cette cotisation est non remboursable** en cas de désistement après le cours d'essai ou pour toute autre raison.

Pour les Formations et Initiations Musicales et pour les pratiques collectives, les parents des enfants et les participants adultes s'engagent pour l'année. Les frais sont eux aussi **non remboursables** sauf si la pratique collective est annulée par manque de participants.

Pour toute **nouvelle** inscription, ou pour tout **nouvel** instrument, un et un seul « cours d'essai » est possible au début de l'année. Ce cours d'essai correspond à un délai de réflexion après une inscription. En cas d'annulation après ce cours d'essai, nous remboursons uniquement les frais de cours.

Les paiements (remplir la fiche de paiements) peuvent se faire de 3 façons, données par ordre de préférence :

Un virement unique sur le compte bancaire de l'EMCCE dont le RIB est joint à la fiche de paiement. Merci de fournir l'avis de virement avec l'inscription.

Un prélèvement mensuel directement sur votre compte bancaire. Vous fournissez un RIB lors de l'inscription la première année. Nous vous enverrons par mail un mandat de prélèvement que vous nous retournerez **après signature**, par mail ou par courrier postal. Vous recevrez un échancier des prélèvements : nous prélèverons le montant total en 10 mensualités égales, en milieu de chaque mois, de septembre à juin. Ce mode de paiement simplifie la gestion de l'association et le travail des bénévoles.

Un seul chèque du montant total (cotisation et cours) au nom de EMCCE, encaissé mi-septembre.

Un premier chèque du montant de la cotisation annuelle, encaissé mi-septembre, et **TROIS chèques** pour les cours, d'un montant similaire, qui seront encaissés en milieu de trimestre, soit mi-novembre, mi-février et mi-mai. Tous les chèques sont au nom de EMCCE, remis lors de l'inscription et datés de ce jour là.

FRAIS D'INSCRIPTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les diverses communes n'ayant pas désiré contribuer de façon identique au fonctionnement de l'école, nous avons été contraints de répercuter ceci sur le tarif relatif aux inscriptions. Le tarif instrument est cependant le même pour tous.

FRAIS D'INSCRIPTIONS			
Zone	Communes	premier élève	élève suivant
A	Echenevex, Chevry, Crozet	100 €	30 €
B	Ornex, Prévessin-Moëns, St Jean de Gonville, Farges	140 €	70 €
C	Cessy, Segny, Sergy, Thoiry	190 €	120 €
D	Autres communes	210 €	140 €
	Membre de la Société Musicale de Chevry	gratuit	gratuit

L'école de Musique est une association, loi 1901, sans but lucratif, administrée par des **bénévoles**.

Les principales municipalités de soutien sont Chevry, Crozet, et Echenevex (subvention + prêt de locaux et de matériel). L'EMCCE reçoit aussi une subvention du Conseil Départemental de l'Ain et de certaines communes de la région, mais la **ressource principale de notre école est constituée des contributions des familles**. Les **frais d'inscriptions** couvrent **les salaires de la directrice, les frais d'administration, de secrétariat et de gestion**. Les **frais de cours** (initiation, formation musicale, instruments) couvrent une partie des **salaires et charges** des professeurs.

PRIX DES COURS

Nom	Élèves	Fréquence	Période	Durée	Tarif	Note
Éveil Musical	Moyenne et Grande Section	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	45mn	110 €	
Atelier découverte des Instruments	CP-CE1	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	45mn	200 €	
Formation Musicale (FM1,2,3,4,5 et FM ado/adulte)	Dès le CE1	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	125 €	②
Chorale	Dès le CE1	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	150 € ①	②
Orchestre Junior	Dès le CE2 et la 2e année de pratique instrumentale	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	125 € ①	②
Musique d'ensemble (atelier créatif, musique de chambre, musiques actuelles, ou autre à définir...)	Dès la 2 ^e année de pratique instrumentale	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	150 € ①	②
		8 séances	période à définir	1h	100 € ①	②
Orchestre à vents "Société de Musicale de Chevry"	Adultes ou dès la fin du 1 ^{er} cycle	Géré par la Société Musicale de Chevry Tous les vendredis soirs à Chevry			Gratuit	
Orchestre à cordes "Evasion"	Adultes ou dès la fin du 1 ^{er} cycle	Géré par ARPADI Divonne 2 samedis par mois de 9h30 à 11h45 à Divonne/Gex/Echenevex			170€	
Instrument		hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	30 mn	540 €	
				45 mn	810 €	
				1 h	1080 €	

① : Gratuit si l'élève suit aussi un cours d'instrument ② : Cours maintenu si au moins 4 élèves inscrits

PERMANENCES D'INSCRIPTIONS :

DU 6/06/2022 AU 19/06/2022 EN LIGNE

RE-INSCRIPTIONS

DIMANCHE 19/06/2022 DE 11H À 13H; CROZET

RE-INSCRIPTIONS

MERCREDI 22/06/2022 DE 16H À 20H; ECHENEVEX

INSCRIPTIONS

SAMEDI 25/06/2022 DE 10H À 13H; CHEVRY

INSCRIPTIONS

N'OUBLIEZ PAS votre **RIB** pour les prélèvements automatiques